



académie
Aix-Marseille



Service Vie Scolaire

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/19-806-202 du 25/02/2019

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. PEYRE - Tel : 04 42 91 75 73

Veillez trouver l'arrêté fixant la composition du conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Aix en Provence, le 30 janvier 2019

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Rectorat

Service Vie Scolaire

Références

RC/CS2019

Dossier suivi par

Laurent Peyre

Téléphone

04 42 91 71 64

Fax

04 42 91 70 02

Mél.

ce.svs

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2017-2018 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Eric LAVIS, IA DASEN des Alpes de Haute Provence

Suppléant

M. Hervé BOUQUET, Secrétaire Général, DA 04

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. Joseph PUCCINI, Principal, Collège Pierre Gassendi, Digne les Bains

M. Eric DESCHARMES Proviseur, Lycée David Neel à Digne les Bains

Suppléants

M. Jean-Charles BORGHINI, Principal, Collège C. Reymond, Château-Arnoux

M. Jean-François LECOMTE, Proviseur, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne les Bains

CPE :

Titulaire

M. Daniel GEOFFROY, CPE, Collège Camille Reymond, Château-Arnoux

Suppléant

M. Eric TAROT, CPE, Lycée Paul Arène, Sisteron

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme. Corinne FLACHER, Professeur, Collège Gassendi, Digne les Bains

M. Franck ORLUT, Professeur, Lycée Louis Martin Bret, Manosque

Suppléants

M. Emilien SHIRM, Professeur, Collège le Mont d'Or à Manosque
M. Phillipe Roche, Professeur, Lycée David Neel à Digne les Bains



Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

M. Jean-Pierre RISTORI, ATEE, Collège J.M itard, Oraison

Suppléants

Mme. Sabrina NEFFATI, ATEE, Lycée Les Iscles, Manosque

2/2

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme. Marie-Thérèse GORODO-ZANCA, Lycée Félix Esclangon, Manosque

Mme. Sophie LABROUSSE, Collège Pierre Girardot, Sainte Tulle

Suppléants

Mme. Séverine DUMONT, Collège Gassendi, Digne les Bains

M. François THOUZET, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne les Bains

Représentants des élèves :

Titulaires

M. Baptiste MARINI, Lycée Louis Martin Bret, Manosque

Mme. Hiba MEHRAZI, Lycée Louis Martin Bret, Manosque

Suppléants

M. Quentin BORGNIET, Lycée les Iscles, Manosque

Mme. Zoé DUBOIS, Lycée Felix Esclangon, Manosque

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard BEIGNIER
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille